



FICHE D'INSCRIPTION - VIDE DRESSING

DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022 10H - 18H

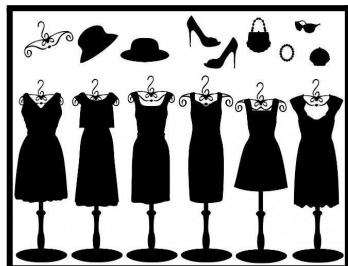
Salle des fêtes – 10 rue du Couesnon - **MEZIERES SUR COUESNON**

Afin de réserver votre emplacement pour le vide-dressing, merci de :

- 1) vous **inscrire en ligne** via le lien ci-dessous ;
- 2) ou **nous retourner** pour le 13/11/2022 au plus tard :
 - Ce présent formulaire dûment complété et signé ;
 - Signature du règlement ci-contre ;
 - La photocopie de votre Carte d'identité recto-verso ou autre pièce d'identité ;
 - Le chèque pour le règlement de votre emplacement à l'ordre de " Meziées Citoyennes".



A l'adresse : **Méz'idées citoyennes chez M. Baguet - 29 rue Lozier – 35140 Mézières-sur-Couesnon**



Nom : Prénom :
Adresse : CP : Ville :
Tél : Mail :
Nombre d'emplacement de 1.2 ml : x 5 € = € (2 maxi / pers)
Option table (1/emplacement, gratuit) : 0 | 1 | 2 (entourer la mention souhaitée)

- J'atteste sur l'honneur vendre uniquement des objets personnels et usagers
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage en 2022
- J'ai lu et j'approuve le règlement ci-contre.

Votre inscription sera prise en compte uniquement avec le dossier complet. Vous recevrez une confirmation avant le 16/11/2022.

Signature :

Réservation / info : HelloAsso.com

<https://colibris.link/videdressing-mezieres>
mezideescitoyennes@gmail.com / 06.30.79.59.28

ou :



Scanne-moi
pour
t'inscrire !

LE VIDE DRESSING DE MEZ'IDEES CITOYENNES - RÈGLEMENT

Art 1. Cette manifestation est organisée par l'association Mez'idées citoyennes sur le site de la salle de fête 10 rue du Couesnon à Mézières-sur-Couesnon, le 20 NOVEMBRE 2022. L'accueil des participants débute à 9h et se termine à 18h.

Art 2. Le vide dressing est réservé aux particuliers, non aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des vêtements, chaussures et accessoires personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

Art 3. Toute personne devra lors de l'inscription :

Par papier :

1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité

2 - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». *L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.*

3 - Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'ordre de Mez'idées citoyennes à l'adresse suivante :
Mézières citoyennes chez Sébastien Baguet - 29 rue Lozier – 35140 Mézières sur Couesnon

Par internet :

1- <https://www.helloasso.com/associations/mez-idees-citoyennes/evenements/videdressing-hiver-2022>

2- Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité

3- Accepter en cochant la case d'acceptation du règlement. *L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.*

4- Procéder au paiement en ligne.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur.

Art 4. Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Art 5. Pour bénéficier d'un emplacement, une participation sera demandée de 5 euros pour un emplacement de 1.20ml, avec ou sans table de 1.20ml (option gratuite).

Art 6. Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées.

Art 7. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Art 8. Les articles exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

Art 9. Les articles non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

Art 10. Les mineurs exposants devront en permanence être accompagnés d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Art 11. L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en fonction de la situation sanitaire en vigueur. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

Art 12. Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des articles que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

Art 13. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Art 14. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Art 15. Les réservations sont ouvertes jusqu'au 13/11/2022 23h59. L'organisateur se réserve le droit de repousser ce délai s'il l'estime nécessaire à la bonne organisation de l'événement. Une confirmation sera envoyée par email avant le 16/11/2022 aux exposants.

SIGNATURE précédée de la mention "lu et approuvé"